

06-36

Pour diffusion immédiate
Le 28 mars 2006

CONSULTATIONS DU GOUVERNEMENT MCGUINITY SUR DES MESURES DE LUTTE CONTRE L'ÉCONOMIE CLANDESTINE DANS LA CONSTRUCTION

Publication d'un document recommandant de rendre obligatoire l'assurance en matière de sécurité professionnelle et d'accidents du travail pour un plus grand nombre de travailleurs

QUEEN'S PARK – Le gouvernement McGuinty se lance dans des consultations sur la proposition d'étendre l'assurance obligatoire en matière de sécurité professionnelle et d'accidents du travail à la plupart des personnes qui travaillent dans le bâtiment, a annoncé aujourd'hui le ministre du Travail, Steve Peters.

« La consultation s'inscrit dans la vaste stratégie mise en place par le gouvernement visant à lutter contre l'économie clandestine, de protéger les travailleurs et les entreprises d'une concurrence déloyale, et de stimuler une solide croissance économique, a expliqué M. Peters. Nous voulons savoir ce que pensent les acteurs de l'industrie de la construction au sujet de moyens de combattre l'économie clandestine du mieux que nous le puissions. »

Si l'on étend l'assurance obligatoire à la plupart des travailleurs du bâtiment, il sera plus difficile pour des particuliers et des employeurs de dissimuler des activités économiques souterraines. Ce serait également une façon de placer une grande partie des travailleurs sous la protection du système de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, et de se rapprocher de l'objectif que s'est fixé l'Ontario de réduire les accidents du travail de 20 pour cent d'ici à 2008.

Cette mesure serait aussi bénéfique aux entreprises qui doivent souvent soutenir une concurrence déloyale et aux consommateurs qui n'ont aucun moyen de savoir si les travailleurs qu'ils embauchent évoluent ou non dans les limites de l'économie clandestine.

« Nous cherchons des moyens de renforcer notre économie et d'assurer une concurrence loyale pour toutes les entreprises, et en particulier pour les petites entreprises, a précisé M. Peters. Notre gouvernement continue de préparer la voie pour des améliorations dans les secteurs clés de notre économie, dans l'objectif d'assurer un avenir prospère pour tout le monde à longue échéance. »

Le document de discussion est consultable sur le site Web du ministère du Travail, à l'adresse www.labour.gov.on.ca. Des commentaires sur cette proposition peuvent être adressés au ministère de plusieurs façons :

- Par courrier : Assurance de la CSPAAT, ministère du Travail
400, avenue University
Toronto ON M7A 1T7
- Par courriel : WSIBcoverage@mol.gov.on.ca
- Par téléphone : 1 866 833-6678

-30-

Renseignements :
Susan McConnell
Bureau du ministre
416 326-7710

Lionel Tona
Ministère du Travail
416 326-1407

Available in English

www.labour.gov.on.ca